

BATIMENT, TRANSPORT, AMÉNAGEMENT, DÉCHETS : QUE DIT LE GRENELLE ?

Réunion du 11.06.2009
Compte-rendu

Accueil et introduction : Le réseau d'échanges techniques en Picardie (Christian Fabry, ADEME Picardie)

La réunion de ce jour s'inscrit dans une série de rencontres que l'ADEME Picardie s'est proposée d'organiser, dans le cadre d'un réseau d'échanges techniques sur le développement durable des territoires.

L'objectif de ce réseau est de créer un lieu d'échange d'expériences, d'identification et de partage d'outils et de démarches nouvelles. Il doit être l'occasion d'associer des professionnels d'horizons divers, collectivités, bureaux d'étude, entreprises ou associations.

Pour compléter les rencontres organisées mensuellement, un outil d'échange à distance, accessible par Internet, doit permettre à tous d'accéder aux sources d'informations de référence, d'ajouter un commentaire ou une question, ou encore d'émettre des propositions. Ce site a pour vocation d'être un lieu permanent d'échange.

La rencontre de ce jour vise à faire un point sur les avancées législatives et réglementaires issues du Grenelle de l'Environnement. Elle est motivée par l'idée que rien ne pourra plus être fait comme avant et que les décisions qui sont en train d'être prises vont percuter de nombreux sujets à une courte échéance.

La réunion est organisée en deux temps :

- un premier temps de présentation :
 - de l'état des lieux, des objectifs et des mesures en cours de discussion au Parlement, complétée le regard que l'ADEME porte sur ces sujets,
 - de points de repères et d'indicateurs de la situation en Picardie,
 - de la démarche de territorialisation du Grenelle en Picardie.
- un deuxième temps de témoignages et d'échanges, sur des expériences réalisées en Picardie par :
 - le Parc Naturel Régional Oise Pays de France,
 - la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
 - l'entreprise Jacky Sellier S.A.

1. L'état des lieux des lois Grenelle (Pierre Douillard, Conseiller à la présidence de l'ADEME)

Une rencontre comme celle qui se tient aujourd'hui permet de diffuser de l'information sur l'état d'avancement de la démarche du Grenelle, mais elle permet également un échange avec des acteurs de terrain.

La présentation qui est faite s'inspire de deux publications : Regards sur le Grenelle 1 (publié en septembre 2008) et Regards sur le Grenelle 2 (publié en mai 2009), téléchargeables sur le site Internet de l'ADEME.

Par ailleurs, le diaporama de présentation de M. Douillard sera téléchargeable sur le site du réseau d'échanges techniques : <http://ademe-picardie.cap3c.net>

Les points suivants ont été successivement abordés :

1. **Rappel du calendrier de la démarche du Grenelle**, de la consultation à la prise de décision, en passant par une longue phase de négociation. 3 projets de loi découlent de la démarche : Grenelle 1 validé en deuxième lecture par le Sénat (en attente de passage en Commission Mixte Paritaire) qui fixe les objectifs, Grenelle 2 qui devrait être présenté au Parlement à l'automne 2009 et qui constitue la boîte à outils, et Grenelle 3, qui correspond au « verdissement » de la loi de finances 2009.
2. Présentation des 13 domaines d'action, avec notamment le bâtiment (chantier prioritaire), l'urbanisme, les transports (une baisse attendue de 20% des gaz à effet de serre), le paquet climat-énergie...
3. **Le bâtiment** représente 40% des consommations d'énergie. Les objectifs sont ambitieux : bâtiment à basse consommation en 2012, bâtiment à énergie positive en 2020. 200 000 emplois pourraient être créés d'ici 2012. 10 000 contrats éco-prêts à taux zéro ont été signés entre leur création et la fin juin 2009, ce qui montre qu'il existe un réel engouement pour cette mesure. L'utilisation d'attestations de performance énergétique pour les réhabilitations tertiaires devrait se généraliser (il est prévu une réhabilitation de l'ensemble du parc tertiaire entre 2012 et 2020). Les diagnostics de performance énergétiques doivent être soumis à un affichage obligatoire, et être utilisés comme de véritables outils d'aide à la prise de décision.
4. **Les déchets** : des objectifs de réduction sont fixés (baisse de 5 kg par an et par habitant dans les 5 ans), ainsi que des objectifs de recyclage (passer de 24% aujourd'hui à 35% en 2012 et à 45% en 2015). Le Grenelle 1 devrait faciliter la mise en place des outils législatifs et réglementaires nécessaires à la généralisation de la redevance incitative. Le rôle de l'ADEME est d'apporter un soutien technique et financier, de favoriser des actions de recherche (notamment pour promouvoir l'éco-conception), de porter une mission d'observation, de communiquer et sensibiliser le grand public.
5. **Les transports** : des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont fixés, des mesures ont été listées : transports en commun en sites propres, auto-partage, éco-redevance, obligation d'information sur les émissions de CO2 dans les prestations de transport de voyageurs et de marchandises. L'ADEME a pour mission d'apporter un soutien technique, d'encourager un engagement volontaire des transporteurs, de favoriser des activités de recherche (mobilités alternatives, zones urbaines à bas niveau d'émission), à apporter une expertise aux services de l'Etat (bonus/malus écologique).
6. **L'urbanisme** : les orientations fixées en matière d'urbanisme sont fondées sur la règle des 3 x 20 : réduction de 20% des gaz à effet de serre, augmentation de 20% des énergies renouvelables, diminution de 20% des consommations d'énergie. Une série de mesures est prévue : introduction des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme, lutte

contre l'étalement urbain, limitation des déplacements contraints. Dans les collectivités de plus de 50 000 habitants, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux, la généralisation des plans locaux climat énergie devrait être rendue obligatoire.

Du fait des débats parlementaires en cours, les dispositions des textes de loi évoluent beaucoup. Il sera donc nécessaire d'actualiser régulièrement les éléments présentés aujourd'hui.

L'ADEME s'est vue confier la mission d'animer un centre de ressources sur l'ensemble de ces questions. Elle promeut également l'utilisation d'outils innovants tels que Cit'énergie (label sur la performance énergétique) ou encore l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU®), outil essentiellement qualitatif mais qui pourrait évoluer vers une approche plus quantitative (évaluation chiffrée des objectifs).

2. Quelques repères sur les thématiques abordées par le Grenelle en Picardie (Christian Fabry /Sophie Rouat – ADEME Picardie)

Christian Fabry et Sophie Rouat ont présenté quelques points clés sur les thématiques bâtiment, aménagement, transports et déchets en Picardie. Une présentation sous forme de diaporama (téléchargeable) reprend les principaux points de repère listés par l'ADEME :

- Environ 20 bâtiments à très haute performance énergétique sont réalisés ou en cours de construction en Picardie, ainsi que des écoles ou maisons passives,
- Un appel à projets a été lancé en juin pour encourager des opérations d'isolation. Cet appel à projets devrait être relancé en septembre.
- Un appel à projet a été lancé pour encourager des installations photovoltaïques : une dizaine de candidatures ont été présentées, 3 ou 4 projets devraient être éligibles.
- Le fonds chaleur est fréquemment sollicité : il existe des chaufferies bois réalisées ou en projet sur Montdidier, Beauvais, Creil.
- Les acteurs du territoire se mobilisent : lancement de diagnostics de performance sur le patrimoine public, de démarches HQE ou THPE sur de nouveaux équipements. Un système de fonds d'aide aux communes permet de financer des études visant à mettre en oeuvre ce type de démarches.
- Des actions de formation sont proposées aux acteurs du territoire : eau chaude solaire, photovoltaïque, pompe à chaleur. Il est envisagé de mobiliser des étudiants du supérieur, d'élargir les promotions des cursus orienté sur ces activités.
- En matière d'aménagement, des sessions de formation sont organisées sur la démarche AEU. La session de mars 2009 a réuni 25 participants, deux autres sont programmées au 2nd semestre. Des bilans carbone sont introduits dans les SCOT.
- En matière de transport, une réflexion est en cours pour les transporteurs poids lourds. 733 établissements sont concernés par l'intervention d'un chargé de mission pour aider les entreprises à améliorer leur performance énergétique. Des actions sont engagées également en matière de déplacements urbains et de transports collectifs : plans de déplacement d'entreprise (sur lesquels la Picardie était très en retard), écomobilité scolaire (pour les écoles et les centres de loisirs, sur lesquels la Picardie a un temps d'avance).

- Sur la politique de gestion des déchets, 7 programmes locaux de prévention sont engagés ou pourraient l'être, 51 collectivités picardes ont engagé des actions de prévention. Il existe 7 recycle-ries ressourceries en activité et 4 en projets, auxquels s'ajoutent 3 communautés Emmaüs qui développent du réemploi. Par ailleurs, les collectivités ont engagé un nombre important d'études d'optimisation et de modernisation des équipements permettant d'introduire une réflexion locale sur l'application de l'orientation du Grenelle. Un travail conséquent est en cours sur la gestion de proximité des déchets organiques (en restauration collective, jardins familiaux, établissements d'entretien d'espaces verts).

L'objectif que l'ADEME Picardie s'est fixé est de pouvoir engager 5 plans climat territoriaux sur la région Picardie.

3. La territorialisation du Grenelle en Picardie (Christian Guilloux – DREAL)

M. Guilloux a présenté les enjeux et les modalités de la territorialisation du Grenelle en Picardie. Cette présentation utilisait un support sous la forme d'un diaporama, téléchargeable sur le site.

Les points suivants ont été successivement abordés :

- Les enjeux du Grenelle : impacts environnementaux, impacts économiques (créations d'emplois dans une économie résidentielle, non délocalisable). Il a été fait référence à l'analyse quantitative (sur les plans économiques et énergétiques) de l'ensemble des actions prévues dans le Grenelle par le Boston Institute.
- L'émergence d'un nouveau mode de gouvernance, qui tendrait vers une « démocratie écologique », avec notamment une gouvernance à 5.
- La territorialisation est une modalité essentielle pour mettre en oeuvre les grandes mesures envisagées (fiscalité écologique, réglementation orientée vers l'environnement, compétitivité écologique), car il est nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs, dans des relations de proximité.
- La territorialisation doit permettre d'assurer, à l'échelle locale, la promotion des actions à mettre en oeuvre : promouvoir localement des outils nationaux, comme par exemple, l'appel à projet « éco-quartiers ».
- La gouvernance à 5 devra être déclinée en Picardie. Le Conseil Economique, Social et maintenant Environnemental (CESE) pourrait être décliné au niveau local : CESER (jusqu'à présent : CESR). Un comité de pilotage régional devrait se mettre en place, avec des déclinaisons thématiques.

Ainsi, il est prévu d'organiser une journée d'information et d'échanges, co-présidée par la Préfecture et le Conseil Régional, le 06 juillet prochain.

Cette présentation a donné lieu à quelques remarques :

- M. LANGLET, IUT d'Amiens : L'IUT d'Amiens organise des formations sur la maîtrise de l'énergie et sur l'environnement, et notamment une licence professionnelle sur les choix constructifs performants. Les étudiants sont fréquemment encouragés à suivre cette formation en alternance. Plus de 50 % du temps de formation est assuré par des intervenants professionnels, qu'il est souvent difficile de mobiliser. En conséquence, l'IUT a des capacités d'accueil assez restreintes sur ces formations, alors que les perspectives de débouchés sont importantes et que la demande (candida-

ture des étudiants) est importante. Les besoins de formation portent souvent plus sur des questions techniques que sur des questions de management. Sur le terrain, on s'interroge sur les solutions qui permettront de former les ouvriers, les techniciens, les conducteurs de travaux, les économistes de la construction.

- Mme DEGHANI, Agence Régionale d'Hospitalisation : depuis 3 ans l'ARH a engagé des démarches sur le développement durable, pas seulement sur l'aspect technique et la gestion des bâtiments, mais également sur des questions de management. L'ARH souhaiterait travailler davantage encore avec l'ADEME, notamment sur la formation du personnel et des directeurs d'établissement. Il est important de réunir les énergies pour une mobilisation plus efficace.
- ADEME : Un travail important sur le développement durable est déjà engagé par le secteur hospitalier en Picardie, mais il est tout à fait souhaitable de fournir un effort supplémentaire.
- M. BRANCOURT, la SAIP, Bailleur social, considère qu'en tant que consommateur d'énergie important, il est concerné en priorité par ces problématiques. Cependant, dans un parc de logements anciens, les coûts de rénovation sont extrêmement élevés, davantage que pour la construction neuve. Or il est impossible de financer ces investissements lourds en prévoyant des loyers plus élevés (ils sont souvent proches du plafond).
- ADEME : Le débat sur la modernisation de l'habitat social est effectivement vif, car des moyens financiers considérables doivent être mobilisés. Il n'est cependant pas possible d'attendre de mobiliser les budgets dans leur intégralité pour engager les premières actions. Il s'agit de financer principalement des actions exemplaires.
- SAIP : Le diagnostic de performance énergétique reste un outil 'cosmétique', puisqu'il n'est assorti d'aucune obligation.
- Sur la réforme du permis de construire, le rôle de l'architecte des bâtiments de France, quelles sont les nouveautés apportées par le Grenelle ?
- ADEME : dans le projet de loi, il est prévu que le permis de construire ne puisse plus être refusé en raison de l'installation d'équipements d'énergies renouvelables. Le refus ne pourra plus se baser sur des critères purement esthétiques.
- DREAL : le projet de loi prévoit le passage de l'avis conforme de l'ABF (contre lequel le recours est difficile) à l'avis simple, hormis sur les périmètres de bâtiments classés.
- L'isolation par l'extérieur reste une solution inapplicable dans certaines isolations : alignement de maisons de ville... mais il existe de nombreux cas où des solutions sont possibles.

4. Présentation de l'expérience du PNR Oise Pays de France – Véronique Bozzo PNR OPF

Mme Bozzo a présenté le programme d'actions conduit par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France dans le cadre du contrat ATEnEE signé avec l'ADEME

Cette expérience est relatée dans une fiche technique intégrée dans le livret du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques. Le diaporama ayant servi de support à la présentation est également disponible en ligne.

Une présentation exhaustive des actions mises en oeuvre dans les principaux axes a été effectué.

Ces actions ont pour la plupart permis une bonne mobilisation des acteurs du territoire : on compte par exemple 80 correspondants bénévoles du parc et 1500 « éco-citoyens ».

5. Présentation du programme local de prévention des déchets – (Virginie Josselin, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis)

Melle Josselin, chargée de mission prévention, a présenté le plan local de prévention des déchets porté par l'Agglomération du Beauvaisis depuis 2007.

Cette expérience est relatée dans une fiche technique intégrée dans le livret du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques. Le diaporama ayant servi de support à la présentation est également disponible en ligne.

Melle Josselin a présenté notamment les objectifs et les grands axes du plan de prévention mis en oeuvre par la Communauté d'Agglomération. Un éclairage particulier a été effectué sur l'opération foyers témoins (gestes mis en oeuvre, comparaisons entre deux opérations) et les résultats atteints (notamment mieux cibler les actions à conduire).

6. L'expérience d'une entreprise picarde dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables – (Jacky Sellier, Jacky Sellier S.A.)

M. Sellier a présenté l'expérience de son entreprise de chauffage dans le domaine des économies d'énergies et des énergies renouvelables. Cette expérience est relatée dans une fiche technique intégrée dans le livret du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques. Le diaporama ayant servi de support à la présentation est également disponible en ligne.

M. Sellier a insisté sur l'évolution qu'a connue la profession ces dernières années sur le plan technique (amélioration des performances du matériel), sur le plan économique (solvabilisation du marché grâce aux incitations financières et fiscales, qui jouent un rôle décisif), sur le plan de la demande de formation, sur le plan du conseil (l'entreprise ne peut plus se permettre de faire des devis uniquement sur la partie qui la concerne, elle doit proposer un conseil global). Une petite entreprise comme Sellier SA perd de l'activité en ce moment dans le domaine industriel, mais cette diminution est compensée par la progression de l'activité sur les demandes des particuliers.

Les 3 présentations d'expérience ont suscité les remarques suivantes de la part des participants :

OPAC de l'Oise : Il est intéressant que le PNR Oise Pays de France apporte une aide aux collectivités pour faire des choix en matière énergétique. Les élus des collectivités locales manquent d'outils pour mettre en oeuvre la phase opérationnelle des projets immobiliers au-delà du PLU. Est-il prévu, dans le cadre du Grenelle, une systématisation de ces démarches de soutien ?

ADEME : Il est prévu dans l'Oise de rendre systématique une formation d'une demi-journée avec le CAUE.

DREAL : Dans le cadre des PADD, il est également possible de travailler sur une approche pédagogique pour la réalisation des projets urbains.

PNR OPF : Le PNR finance des études urbaines pour connaître le territoire et son historique en amont de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces études per-

mettent de pré-cadrer les orientations à suivre.

ADEME : Les entreprises du bâtiment en Picardie ne rencontrent-elles pas des difficultés importantes à recruter du personnel formé à ces questions ? Les CFA et les lycées professionnels ne constituent-ils pas un vivier ?

J. SELLIER : notre entreprise, comme beaucoup d'autres, est confrontée à un manque crucial de personnel formé, notamment sur des profils d'ouvriers hautement qualifiés.

ARH Picardie : Comment les formations dispensées aux artisans par le PNR sont-elles financées ?

PNR-OPF : Les formations organisées pour les professionnels par le PNR ont été financées dans le cadre du contrat ATEnEE, dans une phase d'initialisation, mais maintenant le relais est pris par les organismes professionnels.

En matière de gestion des déchets, certains déchets produits par les professionnels semblent assez mal pris en considération (les palettes par exemple) ?

ADEME : dans le cadre des nouvelles planifications départementales sur les déchets, un débat important est engagé sur les déchets industriels banals. Aujourd'hui, les connaissances restent très parcellaires sur les flux, les capacités de valorisation. De plus, tout le champ des déchets du bâtiment et des travaux publics reste encore très mal pris en compte. La planification de la gestion des déchets du BTP est prévu dans le Grenelle.

C.C. Vallée Brèche et Noye : existe-t-il des réseaux d'échanges entre professionnels sur ces questions ?

ADEME : On assiste à l'apparition et au développement d'entreprises spécialisées sur des services complets de rénovation énergétique proposant leurs services à des particuliers : étude et ravaux.

7. Conclusions – Christian Fabry (ADEME Picardie)

Cette réunion avait comme objectif de mettre en éveil les participants, afin de suivre les évolutions des débats du Grenelle 1 (en cours) et du Grenelle 2 (à venir) et d'en faciliter la lecture.

Il s'agissait également de s'interroger sur la possibilité, à terme, de passer de micro-réalisations sectorielles à des démarches associant toutes les familles d'acteurs, afin de parvenir à construire un véritable « Plan Climat Energie ».

Au-delà de cette réunion, les participants sont invités à poursuivre l'échange sur le blog du réseau d'échanges techniques : <http://ademe-picardie.cap3c.net>. L'ensemble des documents et outils évoqués au cours de cette rencontre seront diffusés en ligne, mais il est également possible de poster des commentaires, pour enrichir la réflexion.

La prochaine rencontre organisée dans le cadre des réseaux d'échanges techniques est programmée le jeudi 10 septembre à 14 h dans les locaux de l'ADEME à Amiens. Elle portera sur la réglementation thermique dans les bâtiments existants. Les premiers résultats de l'appel à projet sur l'isolation seront évoqués à cette occasion.